

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 149

présenté par

M. Gosselin, M. Sermier, M. Perrut, M. Bouley, M. Door, M. Ravier, M. Reynès, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, M. Aubert, M. Schellenberger, M. Quentin, Mme Poletti, Mme Genevard, Mme Kuster, M. Hetzel, Mme Meunier, Mme Corneloup et Mme Boëlle

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« Subordonner »,

insérer les mots :

« , au plus tôt à partir du 1^{er} septembre 2021, ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli propose de repousser au 1^{er} septembre 2021 l'entrée en vigueur du passe sanitaire pour les activités du quotidien. En effet plusieurs éléments plaident en cette faveur, il s'agit de permettre aux français de pouvoir se faire vacciner complètement ou, à défaut, d'entamer leur cycle de vaccination mais aussi de disposer d'une base légale à l'instauration du passe sanitaire.